



Unafor



Udaaf
Aude
UNIS POUR LES FAMILLES

Partenaire de **AD-CHOISIR**
projet 2018-1-FR01-KA204-047934



Erasmus+

La protection des Majeurs vulnérables :

27 février 2020

**UDAF de l'Aude
Maison de la famille
195 rue Latécoère
11 000 Carcassonne
Inscription :
Mme JACQUEMIN
04 68 47 72 03**

UNAFOR - 28 place Saint-Georges - 75009 Paris

unafor@unaf.fr - <http://www.unafor.fr>

Tél : 01 49 95 36 97 - Fax : 01 40 16 12 76

EURL au capital de 108 000 € - N° d'existence organisme de formation : 11753061975

APE : 748 K - Siret n°419 549 019 000 18

09 H 00 – 09 H 30	Accueil et Introduction : <u>Thibault TORNABENE,</u>
09 H 30 – 10 H 30	<u>la protection juridique des majeurs : Elisabeth LUISIN-PAGNOD</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les principes fondamentaux ○ Les différentes mesures possibles : sauvegarde de justice ; curatelle ; tutelle ; mandat de protection future ; habilitation familiale
10 H 30 – 11 H 00	Questions réponses / Débat
11 H 00 – 11 H 30	<u>la protection de la personne : Elisabeth LUISIN-PAGNOD</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Protection de la personne ; protection des biens ○ Autonomie et protection : ne pas surprotéger
11 H 30- 12 H00	Questions réponses / Débat
12 H 00- 14 H00	Déjeuner
14 H 00 – 15 h00	<u>la protection des biens : Elisabeth LUISIN-PAGNOD</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'inventaire : principe et modalités de réalisation ; le budget ○ Rendre compte de sa gestion : principe et modalités de réalisation ○ La classification des actes : qui est compétent ? les requêtes nécessaires ; le conflit d'intérêt
15 h00 – 15 H 30	Questions réponses / Débat
15 H 30 – 16 h30	<u>la requête : Elisabeth LUISIN-PAGNOD</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les types d'écrits à destination du juge : les requêtes ; les rapports et les notes d'information ○ La requête d'ouverture de mesure : à qui l'adresser ? ○ Quelles informations une « bonne » requête doit-elle comprendre ? ○ Les pièces à joindre ○ Les délais d'instruction
16 h 30 - 17 H00	Questions réponses / Débat
17h00	<u>Conclusions : Thibault TORNABENE</u>